

Elections professionnelles 2014 : Listes électorales, barèmes des CT et Note Socle

Réunion de concertation du vendredi 7 février 2014 – 9h30 – TPB – salle ABC-2

RELEVÉ DE DECISIONS

1/ Liste électorale

1- Gabarit

- Rajout d'une identification du ministère d'origine pour les PNA entrants dans la seconde liste diffusée.
- Suppression de la colonne "région de travail" pour la première liste diffusée.

2- Alfresco

- Complément d'explication à ajouter dans le document powerpoint sur l'accessibilité via Cerbère.
- Les invitations via Alfresco nécessitent la communication des noms, prénoms et adresses courriel individuelles des représentants choisis par les organisations syndicales.

3- LimeSurvey

- Accord pour simplifier le système en diminuant le nombre de champs obligatoires.
- Ajout d'un cadre avec champs à saisie libre.
- Accord pour mettre en place un dispositif de traçabilité des formulaires remontés à l'administration.

*

2/ Barèmes

- Le barème DRH est proposé pour l'administration centrale et les services déconcentrés.
- La composition des comités techniques de chaque établissement public est maintenue. Par exception proposition d'adopter le barème DRH seulement si celui-ci permet une baisse du nombre de représentants au comité technique de l'établissement.
- Photo des effectifs arrêtée 31/12/2013 pour l'application du barème.
- Obligation juridique au titre de l'article 15 du décret du 15 février 2011 de prendre en compte les effectifs six mois avant la date du scrutin pour la détermination du mode de scrutin (sigle/liste).

*

3/ Note Socle

- Ajout de la date de la version après la mention "projet".
- Contributions reçues en cours d'analyse pour éventuel ajout.
- Nouvelle discussion sur la note socle lors de la prochaine réunion élections.

4/ Divers

- Une liste des participants de l'administration sera communiquée aux OS avant chaque réunion.
- Un calendrier précis avec ordre du jour des réunions va être communiqué aux OS.
- La réunion relative aux moyens abordera les questions d'utilisation des TIC.
- Le tableau des EP sous compétence du CTM avec les effectifs arrêtés au 31/12/2013 va être transmis aux OS.